


Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU 

22 JAN. 2024

Millésime	N° de page
2 4	001

DÉLIBÉRATION

Le 22 janvier 2024 à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question de M. Vincent Bourrier relative au devenir du parking 10-12 rue Jean-Baptiste Pigalle ;
- question de Mme Sarah Ichi, au nom d'un collectif de riverains, relative au devenir du 6 rue Laferrière.

Puis, à 18h30, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 16 janvier 2024, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

ORDRE DU JOUR

- 1. 09.2024.001** Désignation d'un secrétaire de séance.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 2. 09.2024.002** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 27 novembre 2023.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
3. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement.
Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.
- 4. 2024.DAJ.3** Subvention et avenant n° 1 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

5. 2024.DASCO.1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

6. 2024.DDCT.2 Subventions au titre de l'engagement citoyen et associatif à 18 associations.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

7. 2024.DJS.55 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

8. 2024.DJS.54 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

9. 2024.DFPE.36 Subvention (1 468 420 euros), avenant n° 4 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (UDAF de Paris) (9^e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

10. 2024.DU.35 Dénominations en hommage à cinq femmes résistantes (9^e, 11^e et 14^e).

M. Alexis Govciyan rapporteur.

11. 2024.DAC.303 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Régine Crespin au 3 avenue Frochot à Paris 9^e.

M. Nicolas Cour rapporteur.

12. 2024.DAC.398 Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage publicitaire sur l'échafaudage de l'église la Trinité (9^e).

M. Nicolas Cour rapporteur.

QUESTIONS ORALES

13. Q.09.2024.012 Question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à la situation des dark stores dans l'arrondissement.

14. Q.09.2024.013 Question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à l'association la Balade des Lucioles.

15. Q.09.2024.014 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative aux classes du premier degré, susceptibles d'être fermées à la rentrée prochaine dans le 9^e arrondissement.



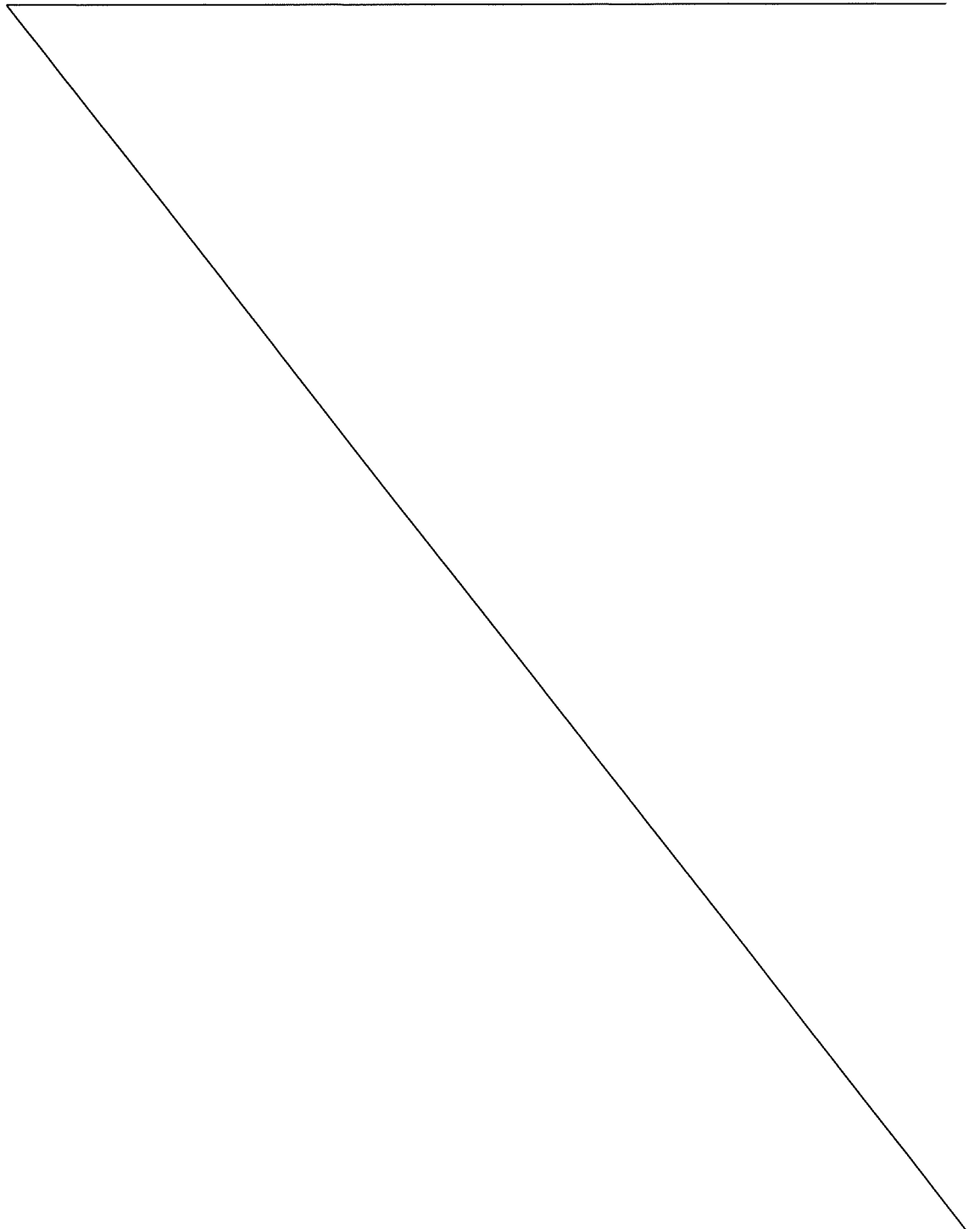
Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

VŒU

16. V.09.2024.*** Vœu déposé par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha, élus du groupe Paris en commun, relatif au soutien des otages à Gaza. RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.




Sébastien LEPARLIER

22 JAN. 2024

24

004

DÉLIBÉRATION

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Jean-Baptiste Gardes, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, M. Nicolas Cour, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

Étaient excusés : M. Arnaud Ngatcha (pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami) et Mme Lorraine Gay (pouvoir donné à M. Jean-Pierre Plagnard).

Est arrivée en cours de séance : Mme Maud Lelièvre (arrivée à 18h50).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

Mme Virginie Mergoil, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.



Sébastien LEPARLIER



22 JAN. 2024

DÉLIBÉRATION

09.2024.001

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

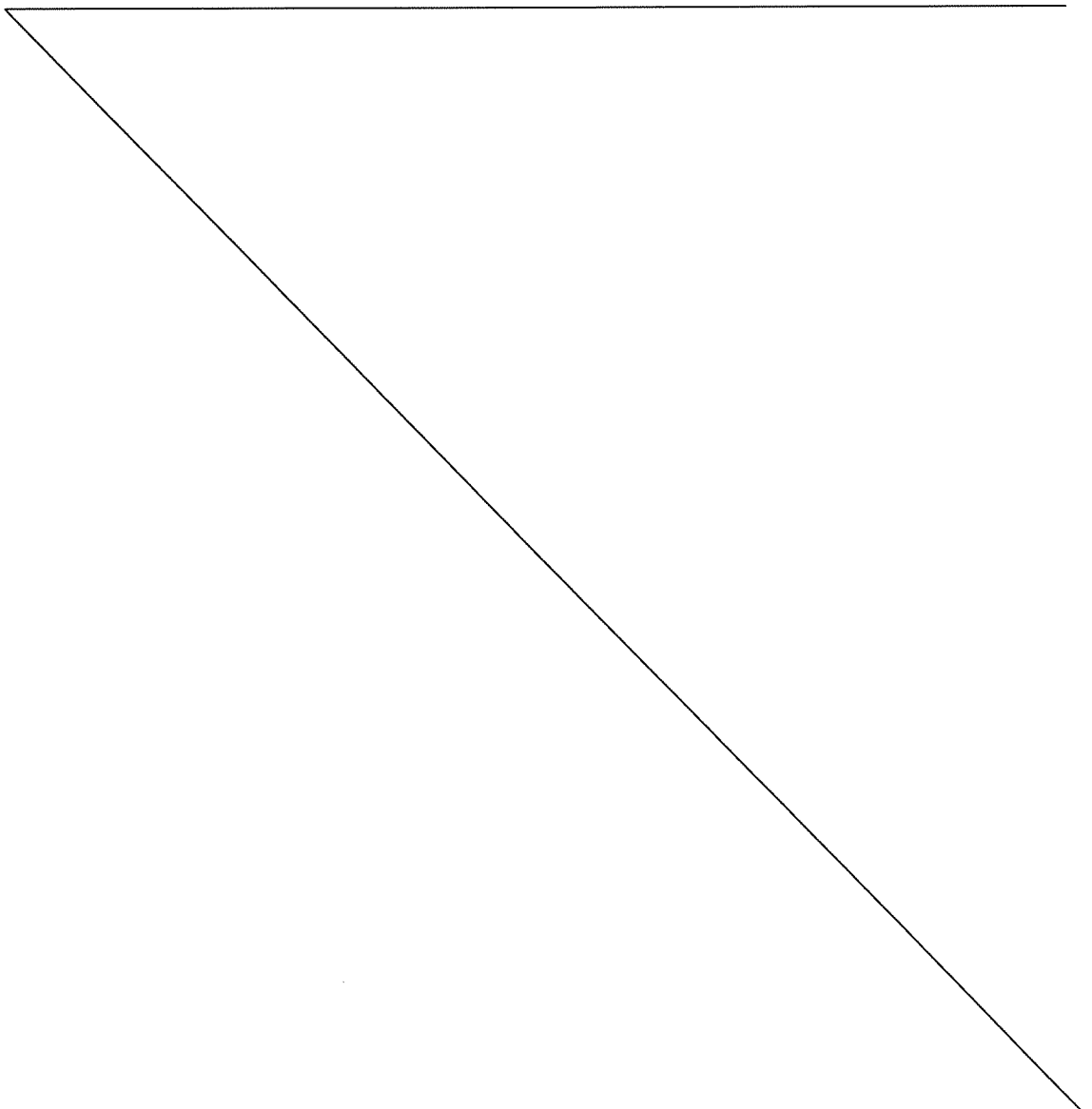
Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-15
et L.2511-10 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Mme Virginie Mergoil est désignée à l'unanimité comme secrétaire de
la séance du conseil d'arrondissement du 22 janvier 2024.





Sébastien LEPARLIER

22 JAN. 2024

2 | 4

006

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU 27 NOVEMBRE 2023.

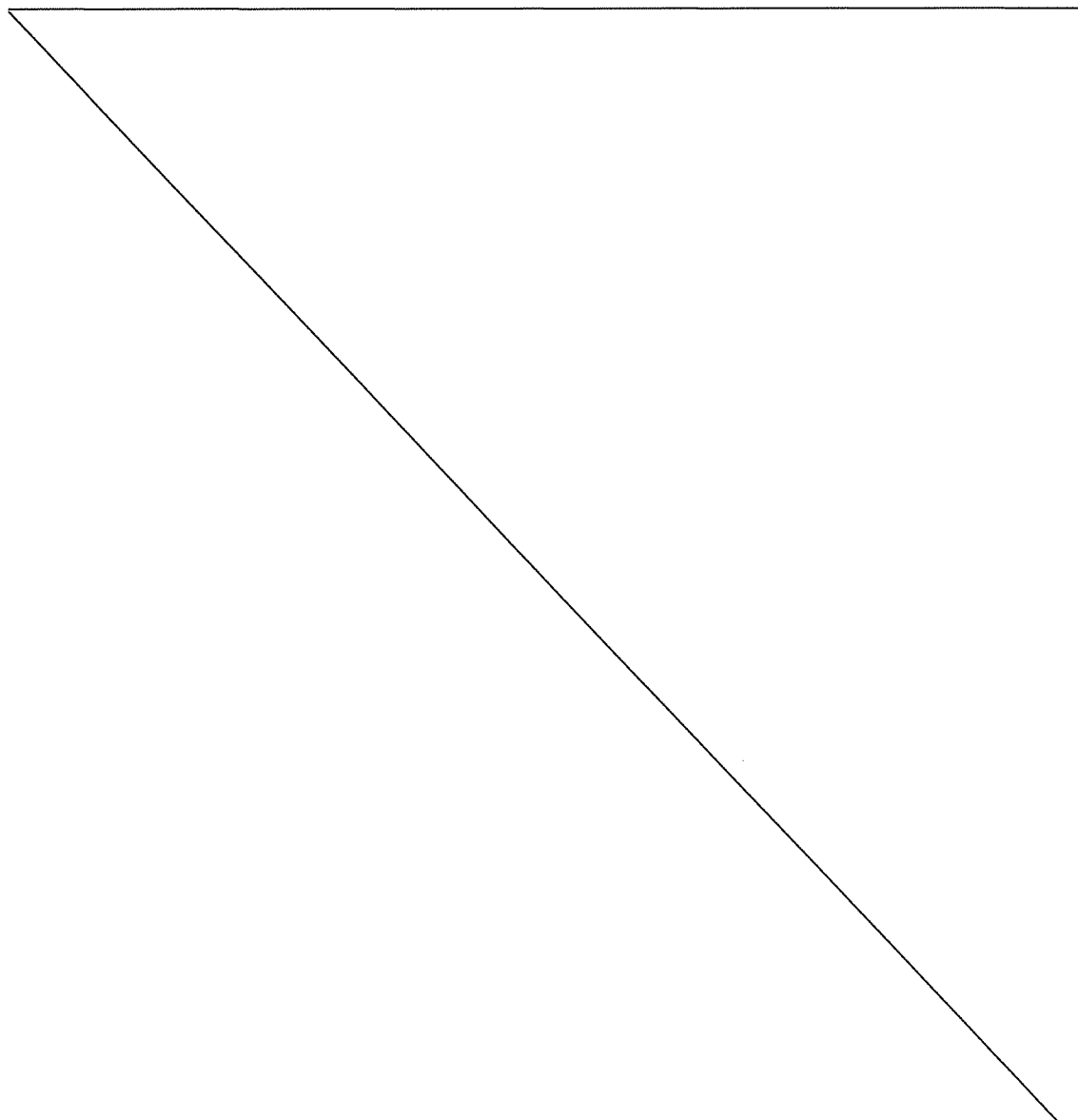
Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du
27 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.





Sébastien LEPARLIER

22 JAN. 2024

2 | 4

007

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.003 (2024.DAJ.3)

SUBVENTION ET AVENANT N° 1 (296 750 EUROS) À LA CONVENTION PLURIANNUELLE POUR L'ORGANISATION DE CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS EN MAIRIES D'ARRONDISSEMENT AVEC L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE PARIS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Ville de Paris, représentée par Mme la Maire de Paris, propose la signature de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de subvention pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris, et ainsi l'attribution d'une subvention à l'Ordre des avocats au Barreau de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DAJ.3.



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2024.004 (2024.DASCO.1)

COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (118 209 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (2 772 875 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (223 900 EUROS).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2023.DASCO.84 du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges autonomes (10 757 109 euros) ;

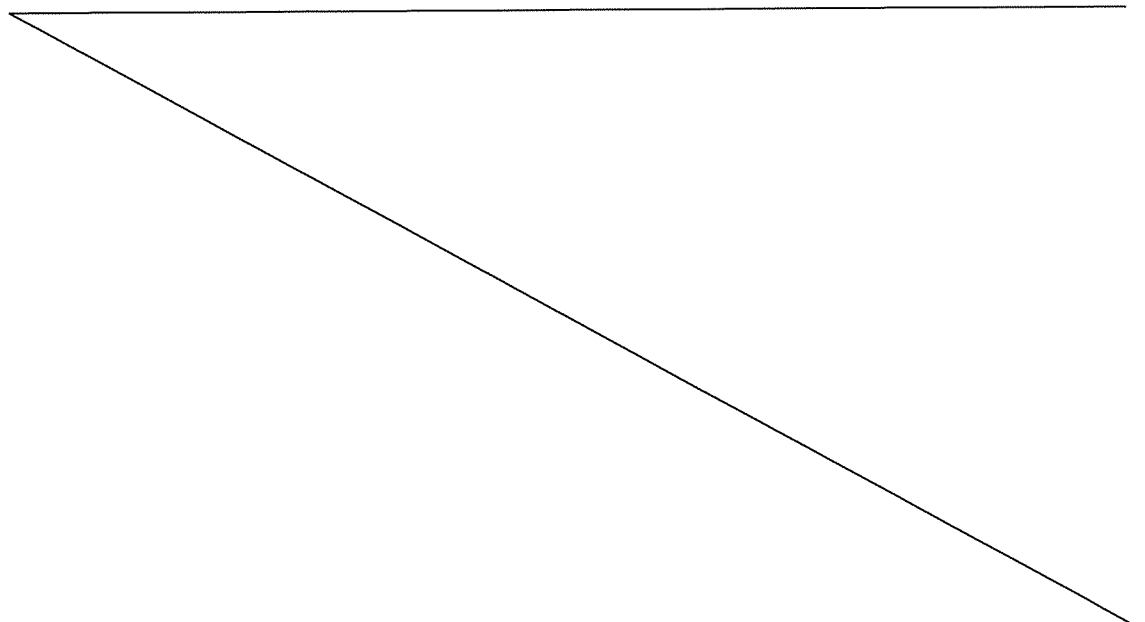
Vu la délibération 2023.DASCO.85 du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges imbriqués avec un lycée (2 738 585 euros) ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), de subventions d'équipement (2 772 875 euros) et de subventions pour travaux (223 900 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.1.





Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



22 JAN. 2024

Millésime

N° de page

2 | 4

009

DÉLIBÉRATION

09.2024.005 (2024.DDCT.2)

SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ET ASSOCIATIF À
18 ASSOCIATIONS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation
du Conseil de Paris les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à
dix-huit associations ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e
arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2024.DDCT.2.


Sébastien LEPARLIER



22 JAN. 2024

Millésime	N° de page
24	010

DÉLIBÉRATION

09.2024.006 (2024.DJS.55)

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF QUARTIERS LIBRES POUR L'ANNÉE 2024.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose la mise en œuvre des aides Quartiers Libres pour l'année 2024 ;

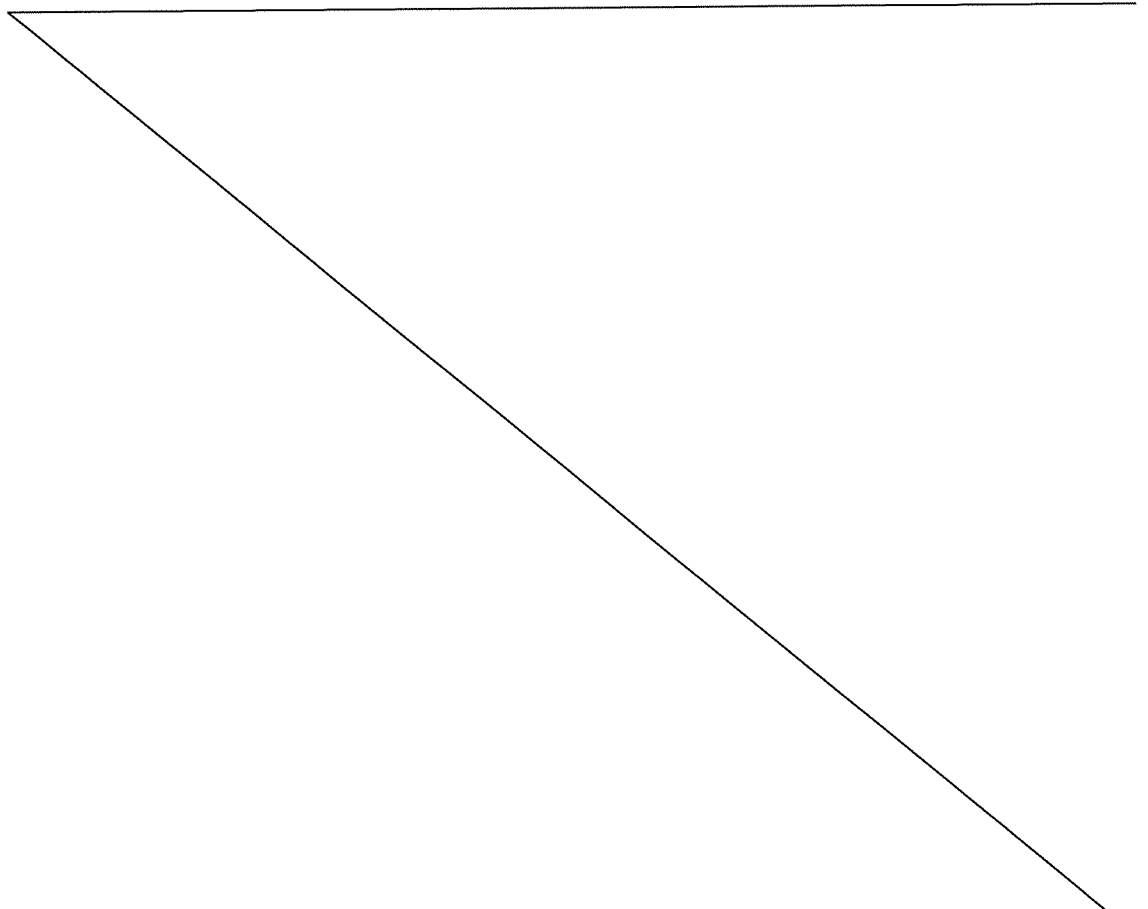
Vu le bilan du dispositif pour l'année 2022 annexé audit projet de délibération ;

Vu le règlement annexé audit projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DJS.55.





Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



22 JAN. 2024

Millésime N° de page

2 | 4

011

DÉLIBÉRATION

09.2024.007 (2023.DJS.54)

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES POUR L'ANNÉE 2024.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2003.JS.344 du 16 juin 2003 autorisant M. le Maire de Paris à mettre en place l'opération Paris Jeunes Vacances ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le projet de délibération autorisant Mme la Maire de Paris à poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances destiné à favoriser l'accès des jeunes Parisien.ne.s aux vacances en autonomie (par une contribution financière directe et à verser aux bénéficiaires des aides financières) et à intégrer un volet sur des séjours encadrés et collectifs de courte durée destiné à favoriser l'accès des jeunes Parisien.ne.s ne partant jamais en vacances (par un dépôt de candidature des structures jeunesse de la Ville qui choisiront parmi l'offre d'un catalogue de séjours mis à disposition par la sous-direction jeunesse. L'offre de séjours sera notamment proposée par Vacances Voyages Loisirs, partenaire de la Ville de Paris) ;

Vu le bilan du dispositif pour l'année 2022 annexé audit projet de délibération ;

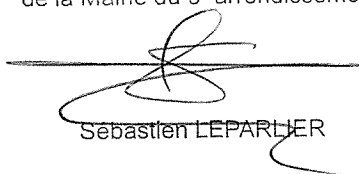
Vu le règlement annexé audit projet de délibération ;

Vu la proposition de répartition des enveloppes disponibles entre les arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DJS.54.


Sébastien LEPARTIER

22 JAN. 2024

2 | 4

012

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.008 (2024.DFPE.36)

SUBVENTION (1 468 420 EUROS), AVENANT N° 4 À L'ASSOCIATION UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS (UDAF DE PARIS) (9^E) POUR SES ONZE ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

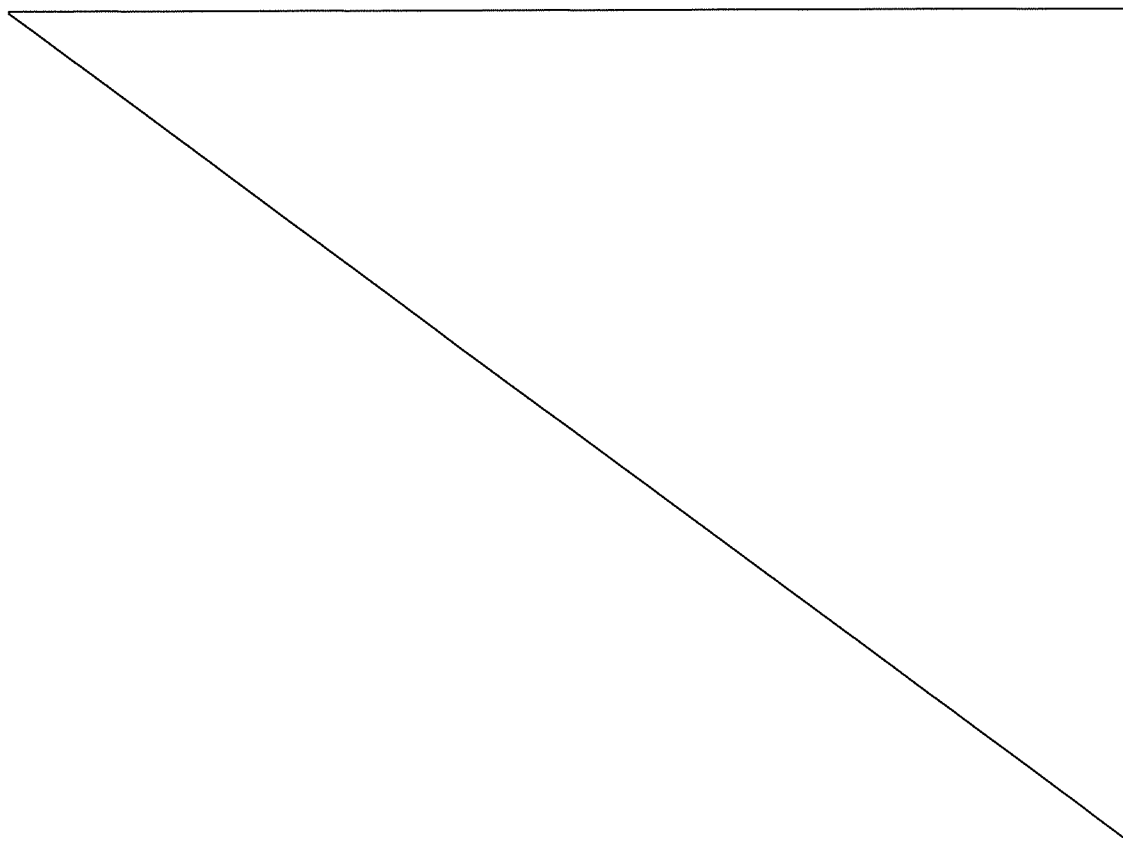
Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association UDAF de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 12 voix et 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) sur le projet de délibération 2024.DFPE.36.





Sébastien LEPARLIER



22 JAN. 2024

Millésime

N° de page

2 | 4

013

DÉLIBÉRATION

09.2024.009 (2024.DU.35)

DÉNOMINATIONS EN HOMMAGE À CINQ FEMMES RÉSISTANTES (9^E, 11^E ET 14^E).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose de substituer respectivement les dénominations « rue Claude Rodier », « rue Marguerite Gonnet », « rue Marguerite Moret », « rue Paulette Jacquier » et « cité Anne-Marie Bauer » à celles des rues Rodier (9^e), Gonnet (11^e), Moret (11^e), Jacquier (14^e) et de la cité Bauer (14^e) ;

Vu les plans annexés audit exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DU.35.


Sébastien LEPARLIER



22 JAN. 2024

Millésime N° de page

24 014

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.010 (2024.DAC.303)

APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À RÉGINE
CRESPIN AU 3 AVENUE FROCHOT À PARIS 9^E.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1
et suivants ;

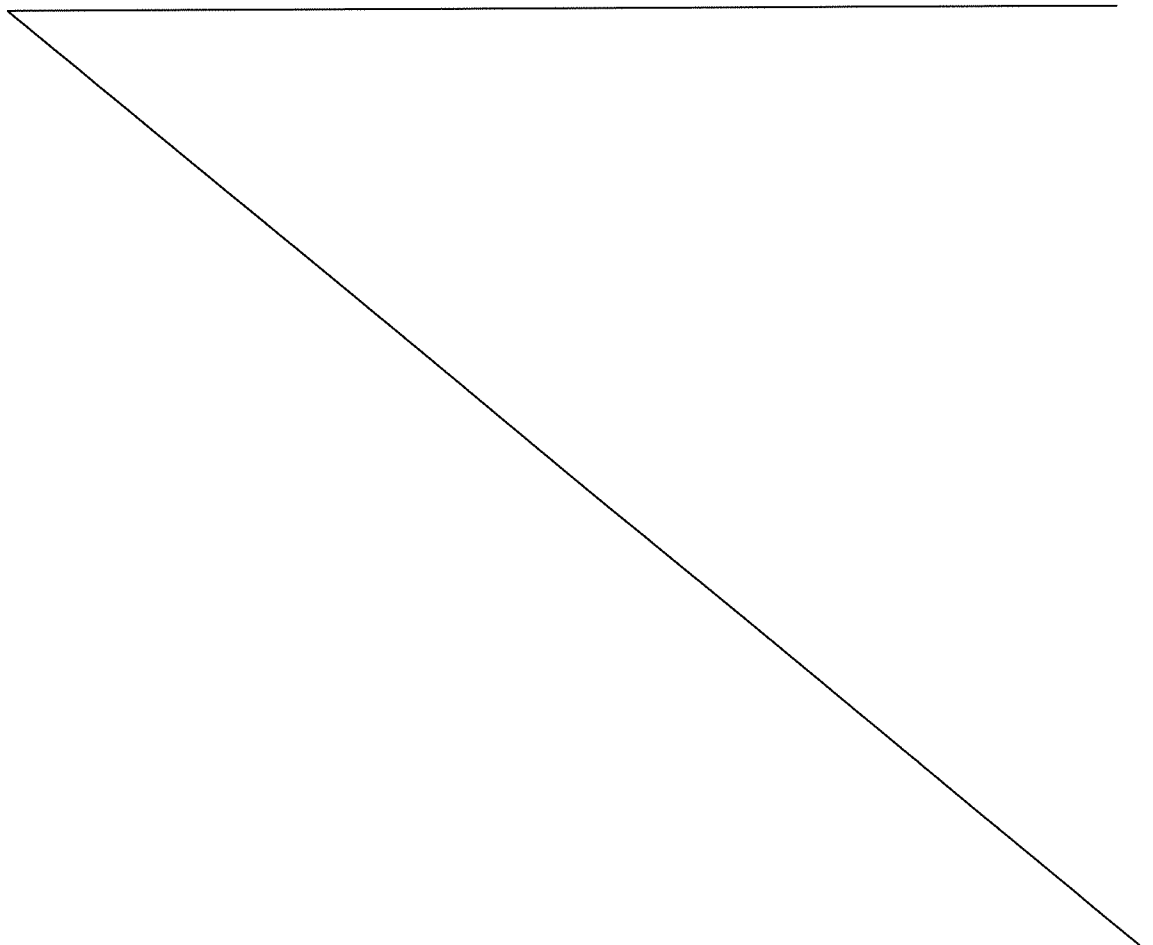
Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation
du Conseil de Paris l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Régine
Crespin au 3 avenue Frochot à Paris 9^e ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2024.DAC.303.





Sébastien LEPARLIER



22 JAN. 2024

2 4	015
-------	-----

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2024.011 (2024.DAC.398)

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À L'INSTALLATION ET À L'EXPLOITATION D'UN ESPACE D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE SUR L'ÉCHAFAUDAGE DE L'ÉGLISE LA TRINITÉ (9^E).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L.621-29-8 du Code du patrimoine ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris une convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage des travaux de restauration du massif d'entrée de l'église de la Trinité (9^e arrondissement) ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 voix contre (Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2024.DAC.398.



Sébastien LEPARDIER



CONSEIL DU



22 JAN. 2024

Millésime N° de page

2 | 4

016

DÉLIBÉRATION

QUESTION 09.2024.012

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. ARNAUD NGATCHA ET MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA SITUATION DES DARK STORES DANS L'ARRONDISSEMENT.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

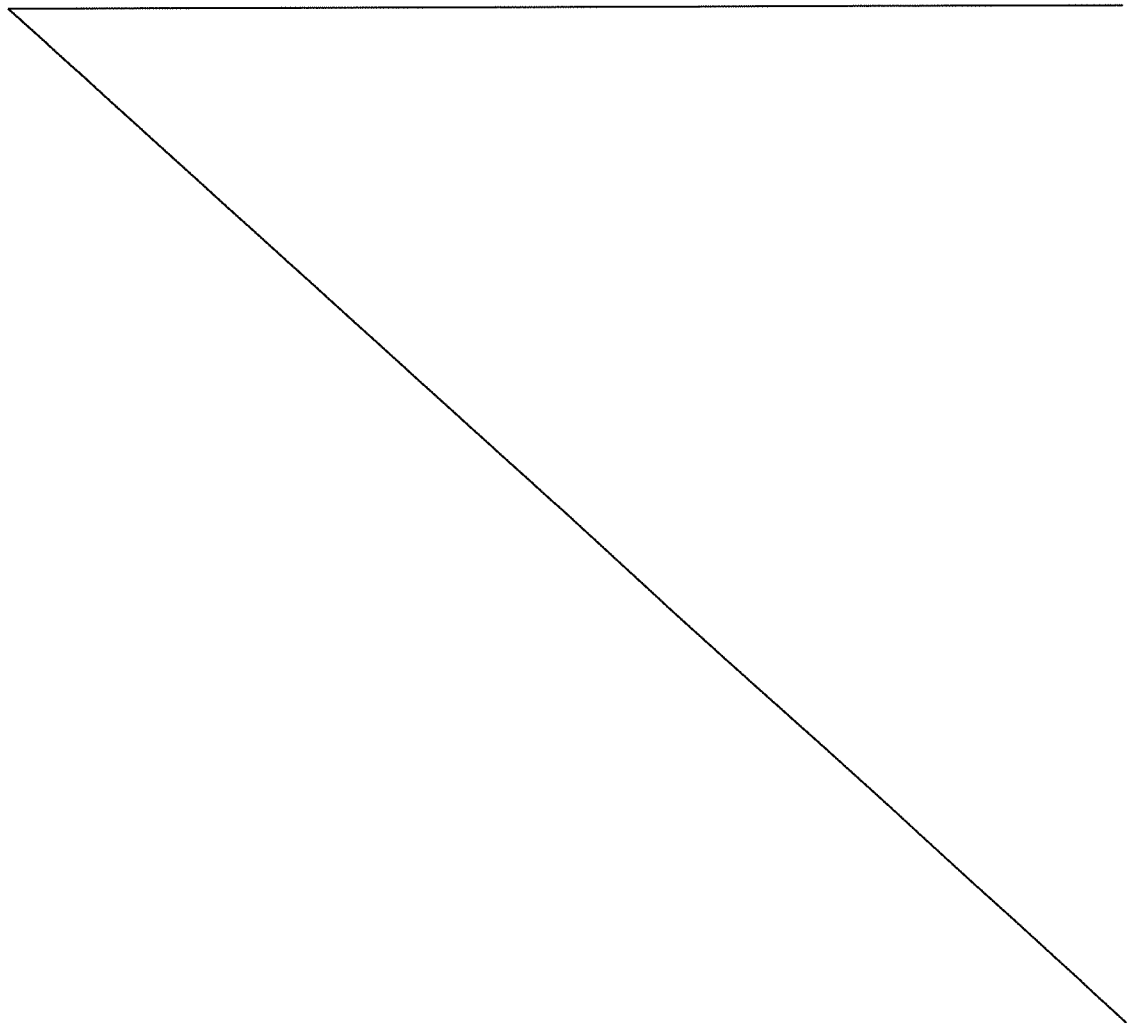
Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

En complément de la question posée le 26 septembre 2022 en cette assemblée, Mme la Maire, pourriez-vous nous éclairer sur la situation des dark stores dans le 9^e arrondissement ?




Sébastien LEPARQUIER

22 JAN. 2024

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

QUESTION 09.2024.013

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. ARNAUD NGATCHA ET MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À L'ASSOCIATION LA BALADE DES LUCIOLES.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

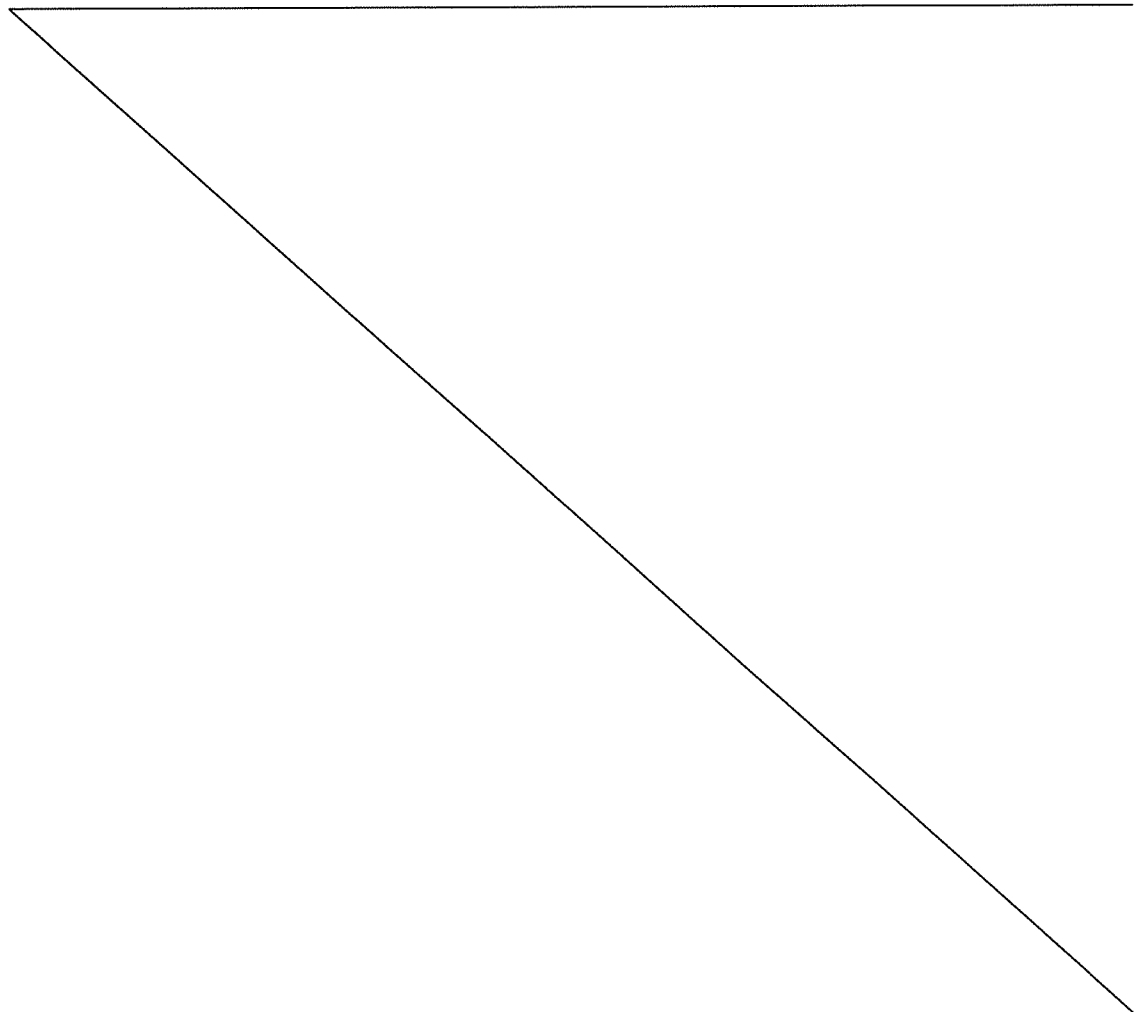
Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Mme la Maire, en prévision de la 7^e Nuit de la solidarité qui aura lieu jeudi 25 janvier, pourriez-vous envisager de mettre à disposition un local pour permettre à l'Association la Balade des Lucioles d'effectuer dignement ses maraudes dans notre arrondissement ?




Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

QUESTION 09.2024.014

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE AUX CLASSES DU PREMIER DEGRÉ, SUSCEPTIBLES D'ÊTRE FERMÉES À LA RENTRÉE PROCHAINE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

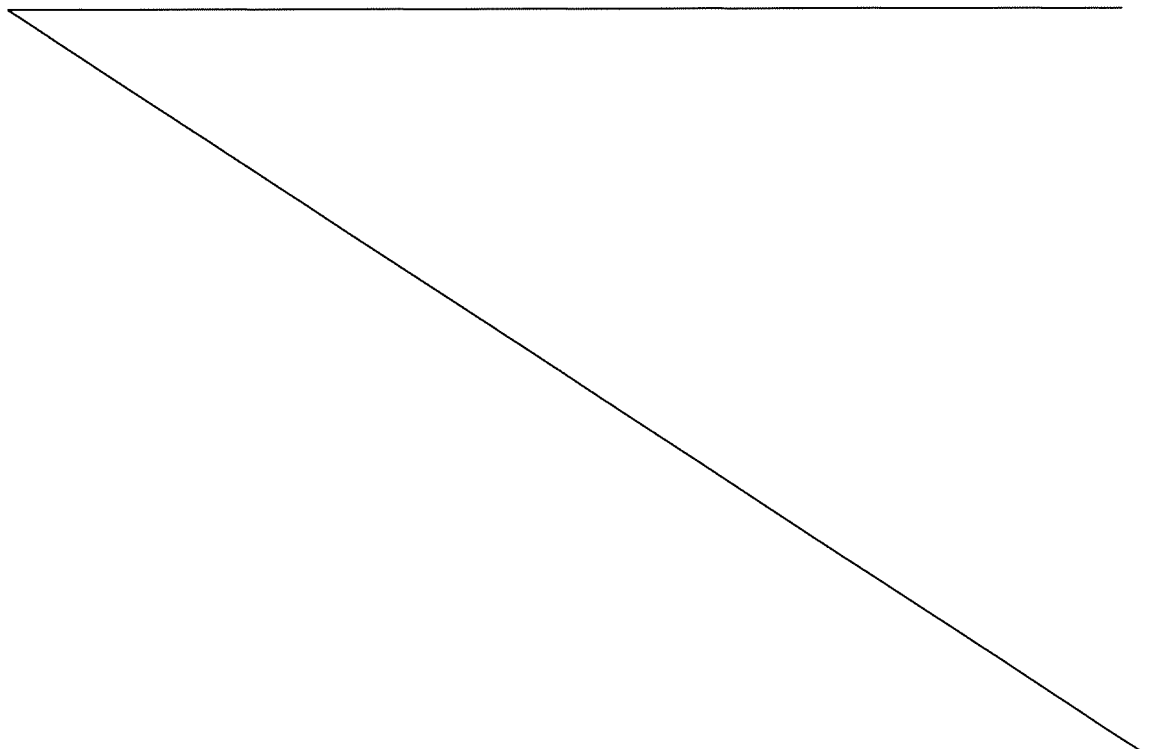
D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Malgré la décélération de la baisse de la démographie scolaire parisienne, cent-vingt-cinq classes du premier degré pourraient faire l'objet d'une fermeture à la prochaine rentrée.

Le nombre d'enfants scolarisés en septembre 2023 dans les écoles publiques de l'arrondissement s'élevaient à 2 687 élèves, selon les chiffres communiqués lors du conseil d'arrondissement du 18 septembre 2023.

À ce stade, pouvez-vous nous faire part de vos projections du nombre d'enfants qui seraient scolarisés dans chacune des écoles, et corrélativement du nombre de classes susceptibles d'être fermées à la rentrée scolaire de septembre 2024 ?





Sébastien LEPARLIER



22 JAN. 2024

Millésime	N° de page
24	019

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h07

(FEUILLE DE PRÉSENCE CI-ANNEXÉE)


Sébastien LEPARLIER

22 JAN. 2024

24

020




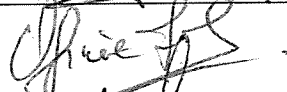

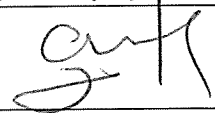
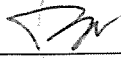

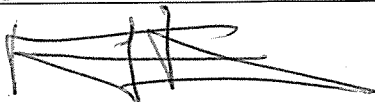
CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 22 JANVIER 2024 À 18H30

FEUILLE DE PRESENCE

NOMS	ÉMARGEMENTS
Mme Delphine BÜRKLI, Maire	
M. Sébastien DULERMO	
Mme Adeline GUILLEMAIN	Alain.
M. Jean-Pierre PLAGNARD	
Mme Virginie MERGOIL	
M. Jean-Baptiste GARDES	
M. Alexis GOVCIYAN	
Mme Maud LELIEVRE	Excuse pour pouvoir donné à N. Plagnard. 
M. Nicolas COUR	Non 
Mme Lorraine GAY	Excuse pour pouvoir donné à N. Plagnard
M. Arnaud NGATCHA	Excuse pour pouvoir donné à N. Plagnard
Mme Frédérique DUTREUIL	
Mme Camille VIZIOZ-BRAMI	Alizoy.
M. Pierre MAURIN	